



Communauté de Communes
de Desvres-Samer

Département du Pas-de-Calais

Arrondiss

Extrait du registre des délibérations

Envoyé en préfecture le 07/05/2026

Reçu en préfecture le 07/05/2026

Publié le

ID : 062-200018083-20260429-B6120260429-DE



Séance du 29 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi vingt-neuf avril à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués le jeudi seize avril, se sont réunis à la salle des Potiers, place des Potiers, à Desvres sous la présidence de Monsieur Christophe FOURCROY

Délibération n°61-2026-04-29

Etaient présents :

M. Christophe GUCHE, Mme Monique GOUDAL, M. Vincent LACHERE, M. Benoît LONGUET, M. Aimé HERDUIN, M. Etienne MAES, M. Marc DENAVAUT, M. Claude PRUDHOMME, M. Marc DEMOLLIENS, M. Ludovic DUTRIAUX, Mme Marylise THILLIEZ, Mme Nathalie TELLIER, M. Raymond LEJOSNE, M. Simon LEMAIRE, Mme Anne DACHICOURT, M. Jean-Luc MARCOTTE, M. Jean-François SAGOT, M. Philippe DEMOLLIENS, M. Jean-Marc DUFOUR, Mme Anne FOQUET, Mme Anita THOMAS, M. Mathieu DELATTRE, Mme Colette DUCHATEL, M. Samuel GEST, M. Dominique PAQUES, M. Patrick QUIERTANT, M. Christophe DOUCHAIN, M. Jean-Michel MARTEL, Mme Laurence LEFEBVRE, M. Luc VAN ROEKEGHEM, Mme Cristina BASTIDE, M. Alain MAQUINGHEN, M. Alain LOUVET, Mme Julie WALLE, Mme Maryse BEAUSSE, Mme Rebecca CHATILLON, Mme Fabienne FOURRIER, M. Christophe FOURCROY, M. Didier PAQUES, M. Francis GRANDERIE, M. Joël COQUET, M. Marc COUSIN, M. André GOUDALLE.

Pouvoirs :

M. Jean-Christophe SERGENT à M. Etienne MAES
Mme Véronique BALLY à Mme Anne DACHICOURT
Mme Martine GOURNAY PRUD'HOMME à M. Jean-Luc MARCOTTE
M. Jackie BAHEUX à M. Benoît LONGUET

Etaient remplacés :

M. Dominique CHIVET par M. Benoit DELATTRE
M. Xavier BAILLY par Mme Sylvie THERRY
M. Hervé BROUART par M. Vincent HAMY

Etaient absents :

M. Christophe COUSIN
M. Jean-Claude RETAUX

Secrétaire de séance :

Mme Julie WALLE

Nombre de membres en exercice	52
Nombre de membres présents	43
Excusés avec pouvoir à un titulaire	4
Remplacés par un suppléant	3
Excusés	0
Absents	2
Nombre de votes	50

Délibération n°61-2026-04-29

Objet : contrat opérationnel de mobilité (COM) du Bassin de mobilité Littoral Nord

La Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) confie aux Régions la responsabilité de coordonner les acteurs locaux via des Contrats Opérationnels de Mobilité (COM), afin d'améliorer les déplacements du quotidien. En parallèle, la Région Hauts-de-France développe aussi des Plans d'Actions pour la Mobilité Solidaire (PAMS), dont elle est pionnière en France, avec plusieurs adoptions entre fin 2024 et début 2025.

Ces outils permettent de concrétiser les objectifs du schéma régional (SRADDET) et renforcent le rôle de la Région comme pilote des politiques de mobilité. Après deux ans de travail collaboratif, le COM du bassin Littoral Nord est prêt à être signé par l'ensemble des acteurs concernés (Région, départements, communautés de communes...).

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des transports et son article L 1215-3,

Vu la Loi d'Orientation des Mobilités du 24 décembre 2019 qui donne la possibilité aux Communautés de Communes de prendre la compétence mobilité,

Vu la délibération n°2020.02153 du Conseil régional du 9 décembre 2020, portant sur les orientations de la Région pour assurer ses nouveaux rôles d'autorité organisatrice et de chef de file de la mobilité introduits par la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM),

Vu la délibération n°2020.02154 de la commission permanente du 10 décembre 2020 relative à l'adoption de la délibération-cadre sur l'accompagnement des plateformes de mobilité,

Vu la délibération N° 12-2021-03-18 en date du 18 mars 2021 qui acte la décision de la Communauté de Communes de Desvres-Samer de prendre la compétence mobilité,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 juin 2021 qui donne aux Communes de Desvres-Samer la compétence mobilité,

Vu la délibération n°2022.01176 de la commission permanente du 22 novembre 2022 relative au soutien des plateformes de mobilité modifiant la délibération-cadre n°2020.02154 de la commission permanente du 10 décembre 2020 sur l'accompagnement des plateformes de mobilité,

Vu la délibération n°2022.00164 du Conseil régional en date du 27 janvier 2022, portant sur la déclinaison de la Loi d'Orientation des Mobilités en Hauts-de-France,

Vu la délibération n°2023.01252 du Conseil régional du 5 octobre 2023 adoptant le règlement budgétaire et financier,

Vu la délibération n°2023.01317 de la commission permanente du 22 octobre 2023 relative au soutien des plateformes de mobilité modifiant la délibération-cadre n°2020.02154 de la commission permanente du 10 décembre 2020 sur l'accompagnement des plateformes de mobilité,

Vu la délibération n°2024.01087 du Conseil régional du 20 juin 2024 actualisant la Feuille de route 2022/2027 Rev3, transformons les Hauts-de-France,

Vu l'avis émis par la commission Transports, mobilité, grandes infrastructures de transport, économie portuaire, affaires maritimes

Vu la délibération n° 2025.01170 du Conseil Régional du 09 octobre 2025, approuvant le Contrat Opérationnel de Mobilité (COM) du Bassin de mobilité Littoral Nord,

Considérant que le Contrat Opérationnel de Mobilité (COM) vise à coordonner l'ensemble des acteurs publics et privés afin d'améliorer les mobilités du quotidien sur le bassin,

Il est demandé au conseil communautaire d'autoriser le président à signer le Contrat Opérationnel de Mobilité.

A l'unanimité, le conseil communautaire autorise le Président à signer le Contrat Opérationnel de Mobilité.

Fait et délibéré à Desvres, le 29 avril 2026

La secrétaire de séance



Julie WALLE

Le Président



Christophe FOURCROY